



AVIS PUBLIC DE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de règlement n° 645-2023 amendant le règlement sur les dérogations mineures 564-2017

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 645-2023 amendant le règlement sur les dérogations mineures 564-2017 :

AVIS est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance publique tenue le 12 juin 2023, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le projet de règlement n° 645-2023 amendant le règlement sur les dérogations mineures n° 564-2017, visant à apporter des modifications liées aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 2- Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis est donc donné par la présente, **qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 3 juillet 2023 à 18 heures au centre communautaire, sis au 130 rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton**;
 - En résumé, ces modifications portent sur certaines dérogations qu'il n'est plus possible d'octroyer (celles en lien avec les paragraphes 16° et 16.1° du 2^e alinéa de 113 (règlement de zonage) de la LAU et celles en lien avec les paragraphes 4° et 4.1° de l'article 115 (règlement de lotissement) de la LAU), sur l'ajout de certaines conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure et sur des conditions que peut comprendre la résolution octroyant la dérogation mineure ainsi que sur l'obligation d'obtenir une autorisation de la MRC Haute-Yamaska dans certains cas et du délai additionnel que cela peut représenter avant que la dérogation soit effective;
- 3- Au cours de l'assemblée publique de consultation, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et/ou les organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci peuvent le faire;
- 4- Les personnes et les organismes intéressés à s'exprimer sur ce projet de règlement, peuvent, du 21 juin 2023 au 30 juin 2023, adresser leurs commentaires par écrit au Conseil, lesquels commentaires écrits pourront être postés et adressés à :
Sofiane Fiala
Directeur général adjoint
112, rue Principale
Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) J0E 2C0
ou par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@miltonqc.ca
- 5- Ce projet de règlement n° 645-2023 n'est pas susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;
- 6- **Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, du lundi au jeudi, sauf durant les jours fériés, ou sur le site Internet de la municipalité au <https://miltonqc.ca>, à la section « Municipalité-Avis publics »;**
- 7- À la suite de la consultation publique, le conseil municipal adoptera, lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2023, le règlement n° 645-2023 amendant le règlement 564-2017.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 21^{ème} jour du mois de juin 2023.

Sofiane Fiala
Directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Sofiane Fiala, directeur général adjoint, certifie que le présent avis a été affiché et publié le 21 juin 2023 au bureau municipal situé au 112 rue Principale, à l'Église de Sainte-Cécile-de-Milton située au 345 rue Principale.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 21^{ème} jour du mois de juin 2023.

Sofiane Fiala
Directeur général adjoint